

10 juillet 1935

La protection de nos industries et la question douanière

Les représentants des industries nationales ont tenté une nouvelle démarche auprès des Affaires économiques du Haut-Commissariat, réclamant, une fois de plus, l'intervention des pouvoirs dans une situation qui devient de plus en plus tragique : la leur.

Nombre d'industries libanaises en effet, se débattent à travers des difficultés sans nombre : équipement parfois insuffisant, marché chaque jour plus restreint, disproportion entre le prix de machines et leur rendement pratique, entre la production et la demande. Mais ce qui paralyse surtout l'essor de ces industries, c'est la concurrence étrangère, concurrence effrénée et contre laquelle les fabricants ne peuvent rien que de s'en plaindre. C'est à cette concurrence qu'ils essaient de faire face et c'est pour lutter contre elle qu'ils en appellent au gouvernement.

Il serait injuste et faux de prétendre que le gouvernement est resté sourd à ces appels. Il n'est pour s'en convaincre que de parcourir le détail des nombreux arrêtés publiés à ce sujet par le Haut-Commissariat. Le Comte de Martel lui-même le rappelait dans les déclarations qu'il a bien voulu donner au *Jour*.

Il faut croire cependant que les protections octroyées aux industries nationales s'avèrent bien insuffisantes pour que celles-ci éprouvent à nouveau – et à si peu de distance – le besoin de crier leur détresse.

C'est là précisément que le problème semble se compliquer. Si les industries demandent des protections plus efficaces (protections qui se manifesteraient directement par l'augmentation des droits de douane sur les produits qui les concurrencent), les commerçants ne cessent pas, eux, de réclamer l'abaissement des droits de douane jusqu'à la parité avec les pays voisins.

A qui donner raison ?

Cette contradiction dans les besoins de notre économie n'a point échappé au Haut-Commissaire qui l'exprime ainsi dans l'interview à nous accordée :

« On oublie trop souvent, a-t-il déclaré, que les intérêts des commerçants et ceux des producteurs sont souvent opposés et que l'élévation de certains droits du tarif ne correspond qu'à la nécessité de protéger la production et dans certains cas une industrie locale naissante ».

Le problème n'est pourtant pas insoluble. Il n'est pas prouvé que la protection du commerce doive nécessairement ruiner l'industrie, - et réciproquement (1)

Les produits manufacturés que l'on veut faire pénétrer en transit au Liban et en Syrie ne sont pas *tous* les même que ceux que ces pays fabriquent. S'il s'agit le livrer à la Perse des biscuits ou du savon ; les commerçants n'auront qu'à lui vendre d'abord *nos* biscuits et *notre* savon. Les droits de douane pourront être abaissés pour les produits que nous ne fabriquons pas. Il en reste...

Sans doute ne pourra-t-on pas régler, en fait, la question douanière aussi simplement qu'on le fait sur le papier.

Mais si délicate que soit la tâche, il faut qu'elle soit entreprise. Les techniciens de notre économie, s'ils s'y attèlent, faciliteront le travail à un gouvernement surchargé.

Et le règlement de la question douanière ne pourra plus alors dépendre que de la bonne volonté de celui-ci.

(1) Nous ne parlons évidemment que des industries utiles et viables. Cette réserve a été déjà établie par le Comité de Redressement Economique et ce n'est évidemment qu'à sa lumière que notre article est valable.